

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**Extrait du registre des délibérations du conseil de communauté des Duyes et Bléone  
04510 Mallemoisson**

**Séance du 16 septembre 2015**

L'an deux mille quinze et le 16 septembre à 18 heures 30.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Mirabeau, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE.

Date de la convocation : 08/09/15

Nombre de membres

Afférents au Conseil de Communauté : 18  
En exercice : 18  
Qui ont pris part à la délibération : 16

**Présents :** Monsieur GRAVIERE, Madame ROCHETTE (Barras) ; Mesdames FERAUD, GILLY, LAXENAIRE (Le Chaffaut St Jurson) ; Madame CASA ; Monsieur BOCCONI (Les Hautes Duyes) ; Monsieur JULIEN, Madame BARDIN (Le Castellard-Mélan) ; Mesdames MARTIN, FERAUD, Monsieur MARTINO (Mallemoisson) ; Messieurs CAREL, FLAMARION (Mirabeau) ; Messieurs BAILLE, FABRE (Thoard).

**Absents excusés :** Monsieur PELESTOR (Mallemoisson), Monsieur PIN (Thoard).

***Secrétaire de séance :*** Fabien BOCCONI.

Objet de la délibération

**79 – Approbation du compte rendu de la réunion du 29 juin 2015.**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 29 juin 2015.

Objet de la délibération

**80 – Approbation du compte de gestion de clôture du Budget Annexe Atelier Relais.**

Le Président expose que suite à la délibération n° 22 du 21 avril 2015, concernant la clôture du budget annexe « Atelier Relais », le Trésorier Principal a transmis aux services administratifs, le compte de gestion de clôture de ce budget.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le compte de gestion de clôture du budget annexe « Atelier Relais ».

Objet de la délibération

### **81 – Décision Modificative n° 2 du Budget Principal.**

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la DM n° 2 suivante :

#### **Fonctionnement :**

Dépenses	022/AG	Dépenses imprévues	+ 651,00 €(correction)
	022/JSC	Dépenses imprévues	- 651,00 €de la DM n° 1
Dépenses	022/JSC	Dépenses imprévues	- 14 000,00 €
Dépenses	6336/AP	Cotisation CDG/CNFPT	+ 30,00 €
	6338/AP	Cotisation URSSAF	+ 10,00 €
	6413/AP	Personnel non titulaire	+ 1 000,00 €
	6451/AP	Cotisation URSSAF	+ 350,00 €
	6453/AP	Cotisation IRCANTEC	+ 40 ,00 €
	6454/AP	Cotisation ASSEDIC	+ 70,00 €
	611/AP	Prestations	+ 10 000,00 €
	6251/AP	Frais de déplacement	+ 500,00 €
	616/AP	Assurance	+ 1 000,00 €
	60632/AP	Fourniture, petit matériel	+ 1 000,00 €
			<b>+ 14 000,00 €</b>

#### **Investissement :**

Dépenses	2315-61	Installation, matériel, outillage Techniques	- 7 000,00 €
Dépenses	2188-61	Autres immobilisations Corporelles	+ 7 000,00 €

Objet de la délibération

### **82 – Modification de la délibération n° 29 du 21 avril 2015.**

Le Président informe le conseil que la délibération n° 29/15 comporte une erreur d'écriture (subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes pour l'exercice 2015).

Le montant de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe SIREs est de 71 113 euros.

Objet de la délibération

### **83 – Délibération de principe pour le recrutement de personnel en cas de besoin occasionnel.**

Le Président expose au Conseil de Communauté qu'une délibération de principe doit être prise pour le recrutement de personnel occasionnel, notamment dans le cadre des activités périscolaires pour lesquelles la CCDB a compétence.

De même, en cas de surcroît temporaire de travail, ne pouvant être assuré par le personnel titulaire.

Le conseil communautaire autorise le Président à recruter le personnel occasionnel en cas de besoin, et à signer avec lui le contrat de travail correspondant.

Objet de la délibération

**84 – Montant des loyers des locaux de la Pépinière de la Zone d'activités.**

Maryline FERAUD, Vice-Présidente, déléguée à l'économie, à l'emploi et au développement touristique, explique que deux locaux de la Pépinière de la Zone d'activités sont inoccupés depuis plusieurs mois.

Au vu du contexte économique, et afin de faciliter la création et l'installation d'entreprise sur notre territoire (aide au lancement), Madame FERAUD propose au conseil de baisser le montant des loyers à 350 euros pour chacun des deux locaux de 80 m<sup>2</sup>. Une révision du loyer sera effectuée au terme de la première année de location.

Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, la révision des loyers des deux locaux de 80 m<sup>2</sup> à 350 euros chacun.